



**LA BANALISATION DE LA MALTRAITANCE CHRONIQUE
OBSERVÉE DANS PLUSIEURS RI ET RPA
MÉRITE UNE ATTENTION URGENTE ET SÉRIEUSE,
SOUTIENT LE CPM**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

Ce 23 juillet 2021. À la suite du rapport d'enquête publié tout récemment dans *Le Devoir* sur la Ressource intermédiaire Argyle de Saint-Lambert, le Conseil pour la protection des malades soutient que le gouvernement, ses CIUSSS et CISSS banalisent les situations pourtant sérieuses observées dans plusieurs Ressources intermédiaires (RI) et Résidences privées pour aînés (RPA).

Les mauvais traitements, l'abandon des résidents à eux-mêmes, les menaces à peine voilées aux familles qui osent se plaindre ne sont que quelques-uns des exemples de situations rapportées dans les RI et RPA au CPM (résident trouvé dans son lit bourré d'excréments, vêtements non remplacés depuis des jours, etc.) Comme l'a écrit la philosophe Hanna Arendt, « le pire est lorsque des gestes graves posés envers des êtres humains deviennent la norme et qu'on les banalise ».

Si, à travers diverses institutions gouvernementales (Vérificatrice générale, Commissaire à la santé, etc.), le Gouvernement du Québec enquête présentement sur les CHSLD, pourquoi le Gouvernement ne lancerait-il pas une enquête générale sur les RI et RPA ? Pourquoi ne pas obliger enfin, et dans la loi, la création de comités d'usagers et de résidents dans tous ces lieux ? Où sont passées les actions d'initiative dont jouissent pourtant les commissaires aux plaintes en vertu de la loi, pour agir avant l'horreur et la négligence racontées au sujet de certains de ces lieux ? Faudra-t-il un nouveau recours collectif visant cette fois les RI et RPA ? s'est franchement demandé le président du CPM, Me Paul G. Brunet.

Rappelons que le CPM est un organisme privé, à but non lucratif, et que, depuis plus de 45 ans, il défend et fait la promotion, pour tous les membres de la société québécoise, indépendamment de leur âge, maladie ou handicap, de leur langue, de leur groupe ethnique, de leur origine socioculturelle, de leur droit à recevoir des soins et des services adéquats et dignes de leur état et de leurs besoins.

Le CPM compte parmi les membres de son conseil d'administration, des représentants de partout au Québec, motivés eux aussi, dans leur région, par la défense des droits des usagers.

Conseil pour la protection des malades

Info@cpm.qc.ca

Bureau, numéro général : 514-861-5922

Médias seulement : 514-592-0127